



Numéro de l'acte	2022-127-STAML
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1.2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

### QUESTION N°2022-127

**FINANCES** : LOGEMENT 153 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND – AUTORISATION DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Mickaël CANLER  
Adjoint au Maire, Sécurité – Police Municipale

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- la commune a acquis le 17 février 2021 une habitation sise 153 Avenue François Mitterrand avec pour projet la démolition de celle-ci afin d'améliorer la gestion des risques d'inondations dans ce quartier.
- La Ville d'Arques expose donc le projet de démolition de l'habitation
- Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- Il convient de proposer le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de démolition	23 560.00 € HT	FPRNM (100 %)	23 560.00 € HT
Autres (honoraires)			
Aléas			
<b>MONTANT H.T. DE L'OPERATION</b>	<b>23 560.00 € HT</b>	<b>MONTANT HT DE L'OPERATION</b>	<b>23 560.00 € HT</b>

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : VALIDE** le projet de démolition et le plan de financement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FPRNM sur la base subventionnable de 23 560.00 € HT.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

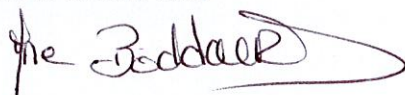
**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

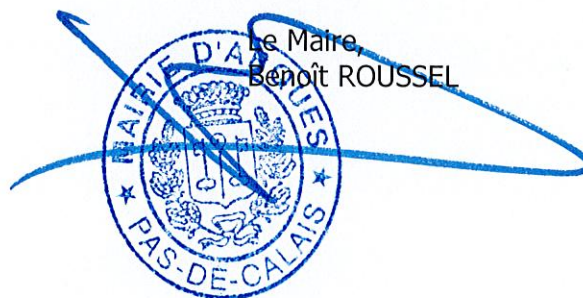
- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES  
Le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,  
Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

**Affiché le 16 décembre 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

**Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.**